



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Pithiviers
Canton de Malesherbes

Mairie de Montliard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2023, le 19 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 12/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/06/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. PEGUY Thierry

Excusés ayant donné procuration : M. DEJARDIN Mathieu à M. BEAUDEAU Didier, M. MONTIER Tanguy à Mme GUILLET Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

Secrétaire de séance : M. SINIC André

D2023_18 – Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu la délibération D2022_23 du 12 septembre 2022 adoptant l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération D2023_14 du 30 mars 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;

Vu les écritures de dissolution du 17 avril 2023 effectuées par le comptable publique du SGC de Pithiviers, à la suite de :

- la dissolution du SIIS de Boiscommun par arrêté préfectoral du 29 décembre 2022, et,
- la convention de partage signée avec les communes de Boiscommun, Montliard et Montbarrois le 20 décembre 2022 ;

Le Maire propose au Conseil Municipal les ajustements suivants :

Chapitre	Article	Crédits ouverts avant DM 1	DM 1	Crédits alloués après DM 1
002	002	119 070,01 €	+ 4 842,39 €	123 912,01 €
011	615231	27 000,00 €	+ 4 842,39 €	31 842,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **approuve** la décision modificative n°1 ci-dessus énoncée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/06/2023

Le Maire,

M. BEAUDEAU Didier

Le secrétaire de séance,

M. SINIC André